

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi la majeure partie du présent débat et je me demande franchement pourquoi on fait tant de bruit. Parmi les principaux protagonistes, nous trouvons le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) que je considère comme le Ralph Nader canadien et qui nous incite à renvoyer en toute hâte ce bill omnibus au comité. Il est évident qu'il considère le projet de loi comme une partie importante du plan gouvernemental destiné à protéger les consommateurs dévorés par l'inflation.

● (1610)

Du côté des conservateurs, on a attribué les premiers rôles à ces âpres défenseurs des droits de la négociation collective, le député de Saint-Paul (M. Atkey) et bien entendu celui de Trinity (M. Hellyer) dont l'opinion se résume à «allons-y doucement» et «pourquoi aller si vite», ou encore «n'envoyez pas le bill en comité avec cette hâte inhabituelle et incongrue».

Je les ai entendus, eux ainsi que d'autres du même parti, affirmer qu'il n'est que juste et démocratique de laisser au consommateur canadien la chance de préparer des mémoires pour le comité. Ayons pitié de ces pauvres consommateurs, car il leur faut du temps pour préparer leurs arguments, ils n'ont pas de porte-parole puissants et manquent d'argent. Les rares allusions qu'a faites le parti conservateur aux chambres de commerce bien nanties ou aux ténors de l'AMC, dont les porte-parole voudront aussi accaparer le comité avec leurs mémoires et répéter leurs arguments pour une troisième fois, provenaient soit de l'honorable député de Saint-Paul, soit de celui de Trinity ou de celui de York-Simcoe (M. Stevens).

Quant à moi, franchement, la question m'indiffère. Je crois que le bill C-7 est plutôt superficiel ou symbolique. Je ne crois pas que son adoption va assurer une meilleure concurrence au Canada. Même si cela était, je ne suis pas du tout convaincu que les avantages d'une amélioration de la concurrence, s'il en est, seront ressentis par la population canadienne. J'ai été très impressionné par le fait que l'honorable représentant de Trinity ait admis que dans une société oligopole, industrielle et commerciale comme la nôtre, la fixation des prix et les autres ententes secrètes ne sont jamais consignées par écrit. Habituellement, a dit l'honorable député, lorsqu'on décide de fixer des prix ou d'organiser une coalition, cela se fait sur le terrain de golf, lors d'un repas au club ou encore dans une pièce obscure; souvent, il se dit à peine quelques mots. Je trouve cette déclaration très intéressante, et empreinte d'une rare franchise.

Le député de Bruce (M. Whicher) nous a dit tantôt que ledit bill contribuerait beaucoup à nous protéger de l'exploitation des avocats, des médecins ou des verriers. Quand il n'y a pas de cartel en soi, c'est-à-dire de cartel en bonne et due forme, je ne vois pas comment le présent bill peut nous protéger de façon efficace contre les tarifs professionnels fixés tacitement.

Une autre révélation impressionnante relative à la concurrence que nous a faite, il y a une quinzaine, le ministre des Transports (M. Marchand) qui, dans un de ses rares moments de franchise, a reconnu que la politique canadienne des transports, au moins la politique relative à la concurrence entre les transporteurs, avait été à la fois inefficace et coûteuse. Toute la politique lui apparaissait une politique d'erreur et il a laissé entendre que nous avions un besoin pressant d'en adopter une nouvelle. Naturellement, lorsque deux députés distingués représentant les principaux partis politiques, comme le député de

Concurrence—Bill

Trinity qui nous apprend que l'industrie est dominée par une poignée de grandes sociétés qui n'ont aucune concurrence, et le ministre des Transports qui déclare que dans le domaine des transports, la concurrence est inefficace, comment les gens peuvent-ils garder une fois inébranlable en la concurrence?

Je suis à la fois impressionné et peiné parce que les deux principaux partis nous ont vanté depuis toujours les joies et les avantages de la concurrence. Si la concurrence n'agit pas, s'il n'y en a pas, ou s'il y en a et qu'elle n'agisse pas, à quoi d'autre pourrions-nous croire? Je trouve cette pensée fracassante. C'est un peu comme découvrir pour la première fois qu'il n'y a pas de Père Noël.

Ce bill contribue bien peu à améliorer la qualité des relations commerciales, ce qui a servi de thème au député de St. Paul's. Son adoption ne servirait ni ne desservirait les intérêts des commerçants ou des consommateurs. C'est du moins ce que le député de Trinity a donné à entendre, précisant qu'il voterait éventuellement en faveur du bill. Si le bill C-7 est un bill à la manque, pourquoi rester ici interminablement à en débattre la deuxième lecture? Je suis d'accord avec les députés de mon parti, avec le député de Bruce, ainsi qu'avec le ministre qui nous exhortent à renvoyer au plus tôt le bill au comité qui en fera l'examen détaillé. Se contenter de temporiser est en soi une stratégie politique. Tous les partis ont le tort d'y recourir de temps à autre...

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: ... sauf évidemment le parti conservateur. C'est pourquoi je suis en faveur du renvoi du bill sans délai au comité, afin que la Chambre puisse passer à des choses plus importantes.

Prêchant maintenant d'exemple, j'aimerais aborder certains aspects du bill. Les précisions y sont nombreuses car il s'agit d'une mesure législative d'ensemble qui couvre une multiplicité de sujets. Aussi vais-je me limiter. Je voudrais ne traiter que de certaines de ses dispositions qui, à mon avis, exigent des détails et des explications. Je passe tout d'abord à l'article 7 de la page 5, lequel stipule qu'avant de pouvoir lancer une enquête sur une prétendue violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions six personnes de plus de 18 ans doivent la demander au directeur. Le paragraphe (2) dudit article restreint encore plus les droits de ces six personnes en exigeant d'elles une preuve et des noms à l'appui d'une telle demande.

A mon avis, cet article repose sur un principe tout à fait erroné. Il n'est pas bien, je crois, de laisser à la discrétion des citoyens de faire pression auprès d'un directeur probablement hésitant. Il fait voir une autre faiblesse, je pense dans la disposition qui porte sur la fourniture de preuves car nous savons tous combien sont limités les pouvoirs et les possibilités des citoyens, ou même, comme le faisait observer le député de York-Simcoe, des petits commerçants lorsqu'il s'agit de recueillir des preuves et combien le coût peut aussi en être onéreux. Une telle disposition laisse donc le directeur libre d'agir ou non; elle le maintient dans son inertie habituelle.

Ce qu'il nous faut et ce que nous voulons c'est un contrôle automatique, vigoureux et constant sur toutes les entreprises commerciales au Canada, contrôle qu'exercerait la commission. Il nous faut une commission qui s'occupe activement de lancer ses propres enquêtes, qui n'attende pas que des groupes de citoyens lui signalent des infractions. Elle ne devrait cesser d'enquêter sur la possibilité de prix de vente imposés, de prix excessifs, de toute la kyrielle de pratiques commerciales injustes, où qu'elles